

Prise de position des organisations d'économie alpestre, au sujet des directives habitat-faune-flore de l'UE

Les organisations d'économie alpestre demandent la réduction du degré de protection dont bénéficient les grands prédateurs en Europe

Les grands prédateurs, comme l'ours, le loup et le lynx, ont pratiquement été éliminés, il y a de cela environ un siècle. En raison de dispositions législatives (en particulier les directives habitat-faune-flore de l'UE) et de projets de réimplantation, les grands prédateurs sont de retour dans les Alpes.

Leur présence concerne notamment de nombreuses régions alpines possédant des zones d'estivage. Les alpages accueillent avant tout des bovins et des moutons. Avant la conception et l'entrée en vigueur des directives habitat-faune-flore, la majorité des espaces cités précédemment ne possédait plus de grands prédateurs. Entretemps, le nombre d'habitants de ces régions a notablement augmenté. De ce fait, le statut de protection dont bénéficient ces animaux est remis en question.

De nombreuses régions, en raison de leurs particularités topographiques et de leur étroitesse, peuvent difficilement éviter les conflits avec les grands prédateurs, surtout si elles possèdent des alpages. Ces derniers sont étroitement liés à la survie de l'agriculture de montagne.

Les activités d'estivage ont un rôle multifonctionnel. Elles permettent de produire des denrées alimentaires, contribuent à entretenir des paysages appréciés par les touristes et participent à la protection contre les dangers naturels (avalanches, éboulements, etc.). Elles assurent aussi une fonction importante au niveau du maintien de la biodiversité, tant au niveau de la faune que de la flore (cf. Réseau Natura 2000).

Depuis le retour des grands prédateurs, les attaques de bétail ont passablement augmenté au cours de ces dernières années. Les dédommagements, lorsqu'ils existent, sont très variables selon les espaces pris en considération. Souvent, ils ne couvrent qu'une partie des dégâts causés et ne prennent pas en compte certaines conséquences, comme les effets de l'exode rural.

Dans le débat actuel, il est conseillé aux agriculteurs de montagne d'introduire des mesures pour protéger leur troupeau, comme l'aménagement de clôtures, la surveillance du bétail jour et nuit ou encore l'introduction de chiens de protection.

Pourtant, plusieurs essais ont démontré que ces mesures sont peu efficaces, en particulier sur les alpages. En raison de leur structure, de leur fréquentation par les touristes, ces dispositions sont ni applicables, ni supportables économiquement.

Conséquences :

- Pénalisation des activités liées à l'économie alpestre :
 - Certains alpages sont abandonnés et les surfaces d'estivage ne sont plus exploitées ;
 - Les alpages délaissés sont progressivement envahis par les buissons, puis par la forêt ;
 - Il s'ensuit une perte de qualité des paysages, ainsi qu'une diminution de la biodiversité.
- Diminution du bien-être pour le bétail :
 - Les animaux domestiques, comme les moutons et les bovins, sont victimes des attaques des ours et des loups. L'instinct de ces prédateurs les pousse à tuer bien plus de bêtes que ce qui leur en faut pour se nourrir ;
 - Dérèglement du comportement du bétail (crainte, dispersion, accidents causés par des chutes, etc.) ;
 - En raison de l'introduction de mesures de protection, certains animaux ne sont plus menés sur les pâturages, mais gardés à l'étable.
- Perte de valeur des régions dédiées au tourisme :
 - Réduction de l'attractivité des régions envahies par les forêts ;
 - Certaines mesures de protection, comme l'introduction de chiens, constituent un risque pour les humains et certains animaux domestiques (chiens) ;
 - La présence des grands prédateurs réduit les espaces à disposition des touristes et des randonneurs.

Les revendications des organisations d'économie alpestre :

Les organisations d'économie alpestre demandent un abaissement du degré de protection des grands prédateurs, par rapport aux directives habitat-faune-flore de l'UE (voir annexe IV dans l'annexe V), ainsi que la possibilité de les réguler.

En outre, les organisations d'économie alpestre demandent l'introduction de zones libres de grands prédateurs, afin de préserver les alpages.

L'économie alpestre est une activité traditionnelle vieille de plusieurs siècles. Son maintien passe par l'utilisation de méthodes de travail classiques. L'introduction de mesures de protection importantes et coûteuses est incompatible avec cette activité.

**Soci t  suisse d' conomie alpestre
(SSEA)**

**Ober sterreichische
Arbeitsgemeinschaft f r Alm und Weide**

**Alpwirtschaftlicher Verein im Allg u e.V.
(AVA)**

Salzburger Alm- und Bergbauernverein

**Almwirtschaftlicher Verein Oberbayern
e.V. (AVO)**

Steirischer Almwirtschaftsverein

Kmetijsko gozdarska zbornica Slovenije

Tiroler Almwirtschaftsverein

Almwirtschaft  sterreich

Vorarlberger Alpwirtschaftsverein

K rntner Almwirtschaftsverein

S dttiroler Bauernbund

N  Alm- und Weidewirtschaftsverein

**Soci t  d' conomie Alpestre de la
Savoie**